

COMMUNIQUÉ No. 49 — 18 NOVEMBRE 2021
INFORMATION

**Aux membres des équipes pastorales,
Aux prêtres, diacres, RSE, APL,
Aux fidèles engagés dans l'animation de leur communauté,
Aux membres des congrégations religieuses,
Au personnel de l'archevêché,**

Chers frères, chères sœurs, bonjour !

Tel que convenu, voici les nouvelles consignes et les mesures en vigueur, approuvées par Mgr Christian Lépine, depuis le 15 novembre dernier concernant la location et les activités dans les lieux de cultes et dans les milieux pastoraux :

LOCATION DE SALLES DANS LES LIEUX DE CULTE

Les mesures sanitaires à respecter dépendent de la nature de l'activité qui sera organisée dans le lieu loué;

1) Location pour la célébration d'une activité religieuse

- Nombre: maximum de 250 personnes, lorsque le passeport n'est pas exigé; plus de 250 personnes lorsque le passeport vaccinal est exigé
- Distanciation physique: un mètre lorsque le passeport n'est pas exigé; pas de distanciation lorsque le passeport vaccinal est exigé
- Port du couvre-visage: obligatoire en tout temps, sauf pour manger ou boire
- Pour toute activité de culte, les personnes responsables peuvent ou non exiger le passeport vaccinal :

Scénario A – Passeport vaccinal exigé

- Aucune distanciation physique,
- Aucune limite de capacité,
- Possibilité de demeurer debout,
- Couvre-visage en tout temps, sauf pour boire et manger.

Scénario B – Sans passeport vaccinal

- Respect de la distanciation de 1 mètre,
- Maximum de 250 participants à l'intérieur (500 à l'extérieur),
- Possibilité de demeurer debout,

- **ATTENTION NOUVELLE EXIGENCE** (selon le dernier arrêté ministériel): Couvre-visage en tout temps à l'intérieur, sauf pour boire ou manger. Il **n'est donc plus possible d'enlever le masque** dans nos assemblées, une fois assis.

- * **Note concernant les chorales, tel que mentionné dans le Communiqué du VG no. 48:**
Pour les chorales, pour une messe « avec passeport » ou sans exigence du passeport, si le masque est enlevé, des mesures de prudence s'imposent: la distance entre les chanteurs et autres intervenants musicaux doit être d'au moins deux mètres (2 m). Les ensembles vocaux plus restreints (mini-chorales) sont de mise. Rappelons que l'assemblée peut chanter, mais les participants doivent porter le masque.

2) Mariages

Lors de la réception ou du banquet qui suit généralement la cérémonie de mariage:

- Nombre: maximum de 25 personnes
- Distanciation physique: un mètre
- Port du couvre-visage: obligatoire

3) Funérailles

Lors de la réception qui suit la célébration des funérailles, ce sont les règles liées aux activités privées dans un lieu public qui s'appliquent:

- Nombre: maximum de 25 personnes
- Distanciation physique: un mètre
- Port du couvre-visage: obligatoire

4) Location pour fêtes et réceptions du temps de Noël et du Nouvel An

Ce sont les règles liées aux activités privées dans un lieu public qui s'appliquent:

- Nombre: maximum de 25 personnes
- Distanciation physique: un mètre
- Port du couvre-visage: obligatoire

5) Location pour spectacles/tenue de spectacles, concerts de Noël et autres activités culturelles

Les mesures sanitaires pour Événements et spectacles s'appliquent ; les mesures en vigueur sont les suivantes :

- Le passeport vaccinal est exigé ;
- Nombre : aucune limite de capacité n'est imposée ; les sections séparées ne sont pas requises ;

- Port du couvre-visage : le couvre-visage doit être porté en tout temps à l'intérieur, sauf pour boire et manger ;
- Les participants peuvent danser et demeurer debout ;
- Tout autre suivi habituel (par exemple, demande de permis et d'autorisation), notamment auprès de la municipalité concernée, devra être effectué.

6) Location à un organisme communautaire

- Les ateliers et les rencontres de groupe de soutien (ex. : Alcooliques anonymes) sont autorisés à se tenir;
- Nombre: un maximum de 250 participants, à condition que tous restent assis;
- Distanciation: un siège entre les personnes;
- Autres consignes sanitaires observées également: lavage ou désinfection des mains, port du couvre-visage, etc.

ANNONCES - CENTRE DIOCÉSAIN POUR LE MARIAGE, LA VIE ET LA FAMILLE

• **Solidaires dans la fidélité: Retraite pour personnes séparées/divorcées – 27 novembre**

Qui a dit que la séparation ou le divorce devait être des expériences de solitude? Au cours de cette mini-retraite de deux (2) heures avec Mgr Christian Lépine (en français le matin, en anglais l'après-midi), venez découvrir non seulement que vous n'êtes pas seul(e), mais qu'avec le Christ et nos frères et sœurs qui partagent la même situation, la solidarité peut énormément enrichir cette expérience et la transformer en véritable opportunité. Pour plus d'information ou pour vous inscrire, rendez-vous sur notre site web au <https://www.diocesemontreal.org/fr/activites-venir>

• **Atelier d'enrichissement du mariage en ligne - 1er décembre**

« Pas besoin du stress, nous sommes déjà deux! Reprendre ensemble le contrôle de notre couple. » Voici le 2e atelier en ligne des 4 proposés au fil de l'année par le Centre diocésain pour le mariage, la vie et la famille pour vous permettre de renouveler votre amour et de découvrir les cadeaux de mariage que Dieu a pour vous encore aujourd'hui! Cet atelier vous sera offert par Yannick Fouda, psychoéducatrice, experte en gestion de stress et en prévention des problématiques de santé mentale, au travail et en milieu familial. Pour plus d'information, consultez notre site web au <https://www.diocesemontreal.org/fr/activites-venir>

• **Suivez l'étoile/Follow the Star: Ateliers familiaux en ligne pour l'Avent – Programme de 4 sessions du 27 novembre au 18 décembre**

Suivez l'étoile de votre créativité et nourrissez vos relations familiales dans ce programme en ligne de 4 semaines pour les familles durant l'Avent!

Par le biais d'activités amusantes inspirées par le théâtre et les arts, nous vous aiderons à créer chez vous une ambiance joyeuse qui permet de vivre l'espoir, l'amour, la joie et la paix au cœur de votre famille. Les membres de votre famille renforceront leur résilience, approfondiront leurs relations et feront l'expérience de la présence aimante du Christ. Au fil du programme, chaque famille créera un calendrier de l'Avent. Aucune expérience artistique n'est requise. Pour plus d'information ou pour vous inscrire, rendez-vous sur notre site web au :

<https://www.diocesemontreal.org/fr/activites-venir>

- **Calendriers de l'Avent – Disponibles en français, anglais et espagnol (versions PDF et papier)**

Profitez de l'Avent pour rapprocher votre famille et mieux vous aimer : ce sera le plus beau berceau pour Jésus qui naîtra à Noël! Grâce à ce calendrier de l'Avent et aux activités qui y sont proposées pour les familles avec enfants de tous âges (pourquoi pas aussi en couple?), vous ferez l'expérience de Dieu qui aime infiniment chacun de vous et qui veut s'investir personnellement pour le succès de votre famille. Pour télécharger ou commander des calendriers, rendez-vous sur notre site web au:

<https://www.diocesemontreal.org/fr/activites-venir>

En Jésus Sauveur,



+Alain Faubert, VG
Évêque Auxiliaire à Montréal